

AIDE INTERCOMMUNALE AU PERMIS DE CONDUIRE B COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS - CATESIS

La Communauté d'Agglomération a mis en place une aide de 300 € pour financer une partie du permis de conduire B à ses jeunes habitants.

Les conditions pour être éligible à cette aide sont les suivantes :

- être âgé de 17 à 25 ans
- être domicilié dans l'une des quarante-six communes membres de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis depuis au moins un an
- avoir obtenu son code de la route
- être inscrit pour la première fois à l'examen pratique
- être inscrit dans l'une des auto-écoles du territoire agréée par la Préfecture

Il n'y a pas de condition de ressources, ni de statuts.

La demande s'effectue en ligne uniquement via la fiche de renseignement disponible :

https://www.caudresis-catesis.fr/external_files/files/transports/aide_au_permis/FR-AIPCB.pdf , après avoir complété les informations, merci de l'envoyer à l'adresse suivante transport@caudresis-catesis.fr
<https://www.caudresis-catesis.fr/competences/mobilite-transport/aide-au-permis-b.html>

Communauté d'agglomération du Caudrésis-Catésis CA2C :

rue Victor Watremez

RD 643

59157 - Beauvois-en-Cis

<https://www.caudresis-catesis.fr/>